

Commune de Boivre-la-Vallée

2 Place de la Mairie

LAVAUSSÉAU

86470 BOIVRE-LA-VALLEE

Tél : 05.49.57.81.05

Mail : ressourceshumaines@boivrelavallee.fr

ARRETE N°20251216-01

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Maire de Boivre-la-Vallée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération en date du 11 octobre 2022 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 10 septembre 2022,

Vu l'arrêté n°20210108-02 en date du 8 janvier 2021 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 6 ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

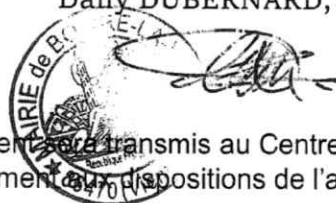
Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	COULLOINETTE Brigitte	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	../../.....	08/04/2026

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	3	4
Agents du grade d'origine « promouvables »	3	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

Fait à BOIVRE-LA-VALLEE,
15 décembre 2025,
Madame le Maire
Dany DUBERNARD,



ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié à l'intéressé(e) le 23 janvier 2026

A large, stylized handwritten signature in dark ink, likely belonging to the Mayor, Dany Dubernard.